

Le Petit Saint-Martialais

n° 27



SOMMAIRE 2 | Informations pratiques / État Civil - 3 | Délégations / Éditorial du Maire - 4/5/6 | Nos Événements
7/8/9/10 | On Avance - 11/12 | La Vie de la Commune
12/13/14 | La Communauté de Communes - 14/15 | Nos associations - 16 | Saint-Martial dans le rétro

Avril 2025

Informations Pratiques

MAIRIE : 05 53 28 43 32

mail : mairie.stmartialnbt@orange.fr

site : saintmartialdenabirat.com

Mardi de 14h à 17h

Jeudi de 8h à 12h

Vendredi de 14h à 17h

Samedi 9h30 à 12h

GENDARMERIE DOMME : 17

Mardi et Jeudi

8 h 30 à 12 h / 14 h à 18 h

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

05 53 28 50 06

Lundi de 10h à 12h

Mardi au Samedi de 9h à 12h

Fermée 1 Samedi par mois

DÉCHETTERIE DU PECH MERCIER :

05 53 29 15 29

Du mardi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le samedi de 9h à 12h et 14h à 17h00

Fermé le dimanche, lundi et jours fériés

Horaires d'été (juillet- août):

06h45 à 14h00 tous les jours

sauf dimanche et lundi.

EHPAD :

Soins et portage de repas à domicile

05 53 31 49 49

OFFICE DU TOURISME

05 53 31 71 00

e-mail : perigordnoir.tourisme@gmail.com

site internet : tourisme-domme.com

BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 10h à 12h

Rédaction :
Commission Communication

Photos :
Divers

Réalisation :
Imprimerie du Progrès - Belvès

État Civil



NAISSANCE

Tylio BRAS

23 octobre 2024



MARIAGE

Steven Manuel FERNANDEZ
& Rébecca URIARTE

30 novembre 2024

PACS

Thomas ROUAS
& Marie GUZNICZAK

07 décembre 2024



DÉCÈS

Manuel Joao SANCHES MANSO 02 décembre 2024

Monique Marie-Françoise LECUYER-FILLON
19 décembre 2024

Jacqueline Eliette GOUNARD 03 janvier 2025

Philippe Jean-Michel CHANTELOUBE 08 janvier 2025

André Louis BOUYGUES 09 janvier 2025

► Délégations ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Hervé Ménardie

Maire

Annie Gérardin

Adjoint

Administration générale – Finances

Affaires scolaires et périscolaires

Marie-Thérèse Valière

Adjoint

Solidarité – Animation et milieu associatif

Gestion des salles

Stéphanie Picot

Adjoint

Logement – Communication

Embellissement et fleurissement

Richard Avazéri

Conseiller Municipal

Jeunesse – Sport – Équipements sportifs

Ginette Bénitta

Conseillère Municipale

Patrimoine - Culture - Bulletin municipal

Lurdes Besse

Conseillère Municipale

Relation avec les

commerçants et les agriculteurs

Jean-Claude Cabanne

Conseiller Municipal

Gestion du Cimetière et affaires funéraires

Bornages – Gardiennage de l'église

François Defontaine

Conseiller Municipal

Réseaux divers :

(eau, électricité, assainissement)

Aménagements des aires de containers

de déchets – Ramassage des encombrants

Alain Gourdis

Conseiller Municipal

Économie – Tourisme - Marchés

Foires et événementiels

Marguerite Ménardie

Conseillère Municipale

Élections - Fiscalité

Samy Vidal

Conseiller Municipal

Sécurité – Prévention - Circulation

► Éditorial du Maire ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■



2025 ! Une nouvelle année, une année importante qui sera la dernière année de plein exercice de l'actuelle équipe municipale.

Comme le veut la tradition, nous nous sommes réunis au début du mois de janvier autour de galettes et de bouteilles de cidre pour faire le bilan de l'année 2024 et énumérer les projets qui nous attendent cette année.

Beaucoup de choses ont été faites l'année dernière : le recensement de la population, la reconstruction du four à pain de Laubrecourt, la réfection du foyer rural, le déplacement de l'agence postale sur le site du Pôle Commercial et son aménagement intérieur, le démarrage du programme de mise aux normes de notre éclairage public, le curage de la lagune à boues de notre station d'épuration, le récolement de nos archives communales, la création d'une aire multisport à « La Fontaine ».

Un programme de voirie a été réalisé dans le cadre communautaire concernant les voies et chemins suivants : route des Crabis, route des Cottés, route du Racharol, route de Pimpéou et route du Ségala.

39 élèves sont scolarisés à l'école de St Martial de Nabirat dans le cadre du RPI. Mme Anaïs Raynaud qui avait en charge les CE2 et les CM a fait l'objet d'une mutation ; elle a été remplacée par M. Florian Rouquette.

Le service d'aide aux devoirs a été maintenu. Quant à la cantine scolaire, les élus veillent à maintenir la préparation des repas des enfants à partir de produits frais et achetés localement. La commune a participé au financement de voyages scolaires de collégiens et de lycéens de St Martial.

De nombreux événements ont marqué la vie culturelle du village : la parution de la monographie d'Anne Bécheau, la demande de classement de la cloche de l'église, l'inauguration du square du souvenir, l'accueil de l'exposition de peinture du fonds départemental d'art contemporain, la commémoration des 80 ans de la Libération de la France en partenariat avec l'association « Sur les traces du Passé ».

Le projet de sécurisation et d'aménagement de la traversée du bourg a avancé : la subvention du Département a été complétée par celle de l'Etat pour la tranche ferme et un maître d'œuvre a été désigné par le Conseil Municipal : M. Jacques Ségui, paysagiste-conseil à Bergerac. Il a travaillé à partir de l'étude transmise par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24), en liaison avec les services de l'Unité d'Aménagement de Sarlat, afin d'établir un projet qui a été présenté au Conseil Municipal et récemment à la population. Ce projet, sauf contretemps, doit être réalisé cette année.

Une 4^e édition du Salon du Livre se déroulera le 13 avril prochain. Elle rassemblera une trentaine de talentueux auteurs. Nous vous espérons nombreux à venir à leur rencontre.

Tous ces événements et projets seront évoqués dans ce bulletin. Nous en évoquerons d'autres également.

Nous n'oublions pas nos associations qui elles aussi contribuent à animer notre village, certaines d'entre-elles le faisant en partenariat avec la Municipalité sur plusieurs manifestations. Nous les en remercions et les encourageons à continuer.

2025 sera aussi une année d'inaugurations. Nous nous retrouverons en effet vers la fin de l'été pour inaugurer les nouveaux locaux de l'Agence Postale Communale et l'Aire Multisport. Ces événements à venir me donnent l'occasion de remercier nos financeurs principaux, l'Etat et le Département de la Dordogne, en espérant que nos demandes de financements de la tranche 2 de l'opération d'aménagement et de sécurisation de la traversée du bourg et les travaux de remplacement des huisseries de l'école seront retenues. Comme vous le savez, nos demandes de subventions ont été, pendant un temps, subordonnées au vote du budget de l'Etat. Le triste spectacle de divisions et de querelles que donnent trop souvent nos élus nationaux, à un moment difficile de l'histoire de notre pays, ne peut que renforcer la bonne image de nos communes au sein desquelles les élus savent trouver des terrains d'entente pour que les dossiers puissent aboutir. C'est dans cet esprit constructif que travaille votre Conseil Municipal et je ne peux que m'en réjouir.

Le printemps est là depuis quelques jours, précoce, comme en témoigne l'édition 2025 de notre Foire de l'Arbre gratifiée d'un soleil magnifique et d'une belle affluence en termes de visiteurs. Que ce printemps rentre dans chacune de vos maisons et qu'il vous apporte, selon la formule du poète, « La joie dans les cœurs ».

Cordialement à vous tous.

Hervé Ménardie,

Maire de Saint Martial de Nabirat

"Nos Événements..."

Le Fonds Départemental d'Art Contemporain a été exposé au Foyer Rural

Chaque année notre département achète des œuvres à des artistes périgourdins. Ces dernières sont ensuite réunies et mises à la disposition des communes, il suffit d'en faire la demande et une exposition peut venir égayer nos communes et enrichir notre patrimoine. Chose que nous avons faite. Le prêt est gratuit, l'installation est faite par un technicien, il reste à la commune de fournir un local, ce fut en l'occurrence notre foyer rural.

Il reste donc à charge l'assurance et le gardiennage ce qui, croyez-nous, n'est pas une mince affaire ! L'essentiel est d'offrir à chacun une possibilité d'ouverture. Le thème de notre exposition était « autoportrait et figures humaines »



Le portrait est une forme d'art qui demande observation. En fait c'est reproduire les traits de l'autre ou de soi-même pour retrouver d'abord un état physique mais aussi suggérer une émotion. C'est donc le reflet de l'individu mais aussi il peut-être celui de la famille et même plus largement aussi celui de la société et de l'environnement.

Les visiteurs ont été peu nombreux, il est vrai que le temps était peu propice, déluge et vent se sont invités. Mais surtout ce qui importe c'est que les enfants de notre école, les grands et les petits accompagnés de leur maîtresse et maître, ont passé un après-midi à la découvrir.

Divisés en petit groupe, chacun a reçu une explication propre à chaque tableau. Explication donnée par le responsable du département. Ensuite chacun a fait un choix et reproduit ce qu'il voyait et qui sans doute correspondait à sa sensibilité.

Ce sont des moments d'échanges et de culture trop rares dans nos villages mais que nous devons privilégier. Nous nous efforcerons de le faire, certain que même si le public est peu nombreux l'action n'est pas inutile.

La commune a commémoré les 80 ans de la Libération de la France

On ne pouvait pas oublier et cette journée a eu lieu le dimanche 29 septembre toujours dans notre foyer rural.

Elle fut un succès et la population nombreuse a su rendre de façon vibrante un hommage à ceux qui, au péril de leur vie, nous ont permis de retrouver notre liberté.



Dès le début de la journée le ton était donné. Aidé par l'association « Sur les traces du passé », un camion dodge, une jeep, une chrysler étaient garés sur le parking du foyer rural, en même temps une exposition dominée par deux portraits de Joséphine Baker

était mise en place. De nombreux objets à la fois allemands et français étaient exposés.

Quel étonnement de retrouver des timbres avec la croix gammée, de la monnaie imprimée en Allemagne ainsi que des boîtes d'allumettes et paquets de cigarettes, mais il y avait aussi des gamelles, des quarts.... un homme et une femme en costume d'époque.

Enfin tout ce qui pouvait réveiller en nous des périodes terribles vécues par nos concitoyens.

Tous les visiteurs y compris les enfants de l'école y ont été sensibles. Le moment fort fut « la table ronde » organisée à la bibliothèque. Les anciens qui ont vécu cette période ont retracé leur quotidien avec émotion et ferveur, heureux de partager ce moment avec des auditeurs émus et curieux.

Le final se déroula au jardin public face à la stèle. Là après les discours officiels, Laurène B. accompagnée de son orgue de barbarie entonna des chansons de l'époque (La complainte de la Butte, etc) reprises par le public.



Après un moment de recueillement, la Marseillaise retentissait, porteuse de ferveur et de l'attachement à notre pays et à notre histoire.

La population se retrouva ensuite au foyer rural pour déguster, empreinte de réflexions et de souvenirs, les desserts de l'époque : les beignets, les gaufres et les crêpes.

Surtout n'oublions pas et transmettons : c'est le passé qui construit notre présent.

► Octobre Rose 2024 : un bon cru ■■

Notre commune, à cette occasion, s'est parée de rose bien sûr. De nombreux bénévoles ont participé en amont à la préparation sous l'impulsion de Maïté Valière. Le travail réalisé était d'une qualité et d'une recherche étonnante.

Deux grandes palettes symboliquement décorées se trouvaient à l'entrée du village, puis des parapluies, des petits cœurs, des pompons s'agitaient dans les branchages, des « bidons » décorés de façon très subjective trônaient sur nos places.

Hélas le temps n'était pas de la partie. Dès le début de l'après-midi 57 personnes pleines d'ardeurs ont attaqué les kilomètres, 4 pour les uns, 7 pour les autres. Pendant ce temps dans le cadre de la garderie, le club Détente et Amitié s'agitait à la vente de différents objets et surtout d'excellents gâteaux qui, très vite, régaleront les gourmands qui étaient fort nombreux. Belle réussite et belle action de solidarité, il faut le souligner.

Merci à tous pour votre dévouement et encore une fois, saluons l'efficacité du club « Détente et Amitié ».



► Bilan et perspectives pour les vœux de la Municipalité ■■ ■■ ■■ ■■ ■■

2025 année nouvelle, Monsieur le Maire en a profité pour partager avec nous un moment de convivialité et dresser le bilan de l'année écoulée en



présence de M. le Député.

Une opération de recensement a été réalisée au cours de l'année précédente par deux agents recenseurs choisis par la municipalité, Madame Defontaine et Madame Guitard-Grinfan qui ont travaillé avec le sérieux qui leur est coutumier. Nous avons eu l'agréable surprise de voir que notre population avait augmenté, preuve de l'attraction de notre village.

Au cours de l'année écoulée nous avons enregistré 8 naissances, 1 mariage, 1 Pacs et hélas 11 décès.

Nous restons en contact avec les personnes âgées que nous essayons de rencontrer le plus souvent possible.

Nous avons essayé de vous tenir informés le plus régulièrement possible de nos activités. 7 réunions du conseil municipal ont eu lieu, les PV sont à votre disposition à la mairie. L'information est complétée par la publication du « Petit Saint Martialais » et l'application Panneau Pocket.

Certaines bonnes nouvelles sont à noter. La reconstruction du four de LaubreCourt est terminée. Pour en faciliter l'accès, l'agence postale a été déplacée au pôle commercial. L'opération semble satisfaisante, les retours sont bons, l'accès est facile. Les locaux sont à la fois modernes et lumineux. La fréquentation de l'agence n'a pas été affectée. La pelouse du stade de foot a été remise en état par les agents municipaux. Le mur du cimetière aux abords d'une propriété a été restauré. Notre foyer rural a fait peau neuve avec une nouvelle peinture et de nouveaux éclairages.

Une aire multisport a été implantée sur l'ancien terrain de tennis, elle pourra être utilisée par tous et en particulier les enfants de l'école. Avec le terrain de football, le terrain de pétanque et la proximité des étangs, cette aire multisport constitue un ensemble sportif ouvert à tous et non loin du bourg. Elle est un pôle de respiration.

Quant au dossier de sécurisation du Bourg, ce dernier a avancé, l'Etat consentant à subventionner une 1^{re} tranche. Le projet sera présenté à la population.

Votre personnel communal a connu évolution et changements. Juliette LENGLET occupe un

poste polyvalent d'agent administratif, d'animation périscolaire et de l'agence postale. Alexandre MIANES a été titularisé. Le personnel communal chacun dans son domaine a fait l'objet de formations.

Nous restons très attentifs à la situation budgétaire. Nous maintenons dans ce domaine une politique de rigueur. Les recettes de l'état devenant de plus en plus restreintes nous sommes fragilisés.

Au cours de l'année, 7 permis de construire, 26 déclarations préalables et 36 certificats d'urbanismes ont été déposés.

Autre point positif, nous n'avons pas eu dans le courant de l'été d'interruptions importantes de la fourniture d'eau potable. Nous restons très vigilants et contrôlons régulièrement les analyses. Nous surveillons notre station d'épuration. La lagune à boue a été curée.

La fibre optique est arrivée jusqu'à nous, il ne reste plus à chacun de se raccorder.

Nous essayons aussi de maîtriser les dépenses d'éclairage public, l'amplitude d'allumage a été réduite.

Un programme de voirie a été réalisé avec l'entretien des abords et des nids de poules. Notre attention se porte aussi sur l'entretien régulier de nos points d'apports volontaires. L'installation d'un composteur collectif est à l'étude.

Nous ne resterons pas insensibles aux difficultés du monde agricole auquel le conseil municipal renouvelle son soutien.

Signalons que depuis septembre notre boulangerie a accueilli de nouveaux gérants. Ils sont jeunes et pleins d'ardeur.

Un point qui nous est cher : notre école. Elle compte 39 élèves dans le cadre du RPI Saint Martial-Saint Aubin et reçoit les élèves du CP au CM2. Madame LAFON et Monsieur ROUQUETTE nous donnent entière satisfaction. Le service d'aide aux devoirs est maintenu, la cantine scolaire s'efforce de travailler à partir de produits frais en faisant appel aux fournisseurs locaux.

L'activité culturelle est consolidée, elle nous paraît essentielle, elle est source de rencontres et d'échanges, elle est variée. Les associations de la commune y contribuent largement et nous les remercions vivement. Une monographie a été réalisée par A. BECHEAU en partenariat avec St Aubin.

Les fêtes traditionnelles ont été maintenues, elles sont la fierté de la vie de notre village, elles sont aussi la preuve de notre attachement et de notre volonté de bien faire pour la joie de tous.

Merci à tous, à l'équipe municipale, aux agents communaux, aux financeurs, aux citoyens. Je voudrais terminer en saluant encore une fois ceux qui nous ont quitté et qui nous manquent tellement mais le souvenir est impérissable alors envers et contre tout bonne année à vous.

La foire de l'arbre, c'était la 36^e !

Organisée par la municipalité, elle a eu lieu le dimanche 2 mars et pour notre plus grand plaisir sous un beau soleil de printemps. Les professionnels de l'horticulture étaient là, les variétés étaient nombreuses.

Les visiteurs qui se promenaient dans les rues du village allaient de surprise en surprise. Il y avait un grand choix : plantes d'intérieurs et fleurs colorées de toutes espèces. Plus de 50 exposants étaient présents.

C'est l'occasion de flâner en famille et entre amis dans la Grand Rue comme sur les places.

Les associations locales étaient là et les crêpes et les gaufres faisaient le régal de tous.

Tout au long de la journée « le Cirque des Effilochés » a déambulé au cœur de la foire créant l'étonnement et l'admiration, les costumes étaient chatoyants. Saluons aussi la maîtrise des artistes.



A 11 heures comme de coutume, moment solennel, Monsieur le Maire a remis aux enfants nés en 2024, un laurier-thym, promesse de vie et de prospérité et surtout promesse d'avenir pour notre village. Ils étaient 8 et tous bien souriants ! Ensuite le Comité des Fêtes offrait la possibilité de prendre un repas simple, bien cuisiné et servi sur le parking du foyer rural. Merci à tous les participants, ce fut une belle journée. L'an prochain ce sera encore le rendez-vous des amateurs de plein air et de jardinage.

Nos prochaines manifestations ■ ■ ■

13 avril à partir de 10h00 au Foyer Rural : 4^e salon du livre.

4 mai à 16h00 au Foyer Rural : conférence de M. Sylvain Mahuzier « L'Islande, terre de Vikings et de Volcans ».

21 juin à partir de 19h00 au Foyer Rural : fête de la Musique avec "La Mère Michel".

13 juillet à partir de 19h00 place de l'église : repas champêtre dansant.

21 septembre journées du patrimoine (Thème à définir).

29 novembre à 20h30 au Foyer Rural : spectacle en partenariat avec l'association DECLIC « Vivre Guernica ».

Un nouveau programme de voirie pour 2025

Dans le cadre du programme de voirie communautaire 2025, les élus ont rencontré le responsable technique voirie de la communauté de communes de Domme-Villefranche le 15 novembre dernier et les voies et chemins suivants ont été retenus en vue de leur réfection :

- Route du Pimpéou ;
- Chemin de Fonbonne (lieu-dit Combord) ;
- Route de la yère (De la Grèze à Lol-Haut) ;
- Route du Château d'Eau (Lol-Haut).

La modernisation de notre éclairage public se poursuit

Conformément au programme de modernisation de l'éclairage public adopté par le Conseil Municipal, une première des 10 tranches a été réalisée en 2024. Elle concernait l'élimination des luminaires à boules du secteur de Pech de Biau, et le remplacement d'une partie (un foyer sur 2 environ ayant été éliminé) par des luminaires LED et de nouveaux lampadaires.

Sur proposition du SDE 24, le programme se poursuivra en 2025 et concernera les secteurs du Lantier, le carrefour de la route des Grands Bois et la rue de Lalignée. (Voir plan ci-dessous).



Une attention portée à nos archives communales

Les communes et EPCI sont propriétaires et responsables de leurs archives, au civil et au pénal. Juste après l'élection municipale, un procès-verbal (PV) actant la transmission de cette responsabilité au nouveau maire (y compris en cas de réélection du maire sortant) doit être dressé, accompagné d'un

récolement des archives (état des lieux) du mandat écoulé.

Pour que notre commune respecte cette obligation et remettre un peu d'ordre dans nos archives, une mission a été confiée au service « Archives » du Centre de Gestion de la Dordogne afin de procéder au récolement des archives de la Mairie. Cette mission, démarrée en 2024, se terminera en 2025.

La première partie de cette mission s'est achevée fin juillet 2024. Les archives du grenier et de la cave ont été triées afin de séparer les documents éliminables qui se trouvent actuellement stockés dans la pièce du fond de l'ancienne poste. D'autres documents seront à traiter à l'occasion de la 2ème partie de la mission et concernent celles du local en mairie. Les archives à conserver ont été stockées par thèmes.

La mission qui se déroulera en 2025 permettra de réaliser le classement, le reconditionnement au propre et l'inventaire détaillé des archives.

Concernant le futur local de stockage des archives, le grenier et la cave ne peuvent plus être utilisés pour des raisons de salubrité et de conservation des documents. La cave est extrêmement humide et des moisissures commençaient à se développer sur des boîtes et dossiers.

L'ensemble des archives communales, une fois classées, pourront être stockées dans l'actuel local d'archivage en mairie, à condition de faire l'acquisition du mobilier adapté.

Le bordereau d'élimination, le rapport d'intervention, l'inventaire détaillé et la formation aux élus et au personnel seront également réalisés sur 2025.

Aménagement et sécurisation de la traversée du bourg : le projet se précise

Ce projet tant demandé par nos concitoyens avance. L'Etat a décidé de nous accompagner financièrement en nous accordant une subvention sur la Tranche ferme du projet (section sud allant des Gîtes « Le Magnolia » jusqu'au camping « Le Carbonnier). Après consultation, un maître d'œuvre a été désigné par le Conseil Municipal. Il s'agit de M. Jacques Ségui, Paysagiste Conseil à Bergerac. Celui-ci a travaillé un avant-projet sommaire sur la base des études réalisées par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24).

Cet avant-projet sommaire a été présenté pour avis aux services du Conseil Départemental de la Dordogne (Unité d'Aménagement de Sarlat) : même

si la commune de St Martial est maître d'ouvrage de l'opération, la route traversant le bourg reste une route départementale.

Cette route permet la relation au sud du département de la Dordogne avec le département du Lot, dans la direction de Gourdon. Des aménagements de la traverse ont été réalisés par les précédentes municipalités, valorisant le village, et en diminuant les vitesses des véhicules en entrée nord et sur la partie centrale. Ainsi se succède trois Séquences dans la traversée avec :

1. La séquence SUD qui doit être aménagée.
2. La partie centrale en partie aménagée et à requalifier.
3. La partie nord aménagée et à requalifier en certains endroits.

Des aménagements nouveaux et complémentaires font l'objet d'un nouveau programme établi par M. Ségui et arrêté par le Conseil Municipal auquel le projet a été présenté lors de sa séance du 18 février 2025. Ce programme consiste à :

1. Créer la continuité des cheminements piétons notamment sur la partie sud jusqu'au camping.
2. Sécuriser les traversées piétonnes.
3. Réaménager des carrefours en marquant les lieux, et en les rendant plus opérationnels en termes de girations.
4. Adoucir la traversée tout en la ralentissant par l'enlèvement de plateaux surélevés et revêtus en pavés, et par un marquage plus urbain. Les aménagements actuels en pavés sont bruyants pour les riverains.

En complément de ce programme l'aménagement de la place du Rampeau avait été rajoutée afin de requalifier ses abords et d'introduire des stationnements supplémentaires. La réalisation de cette 3^e tranche sera certainement reportée.

Le projet a été présenté à la population le 1^{er} avril 2025 à l'occasion d'une réunion publique, et à la suite de laquelle il sera amendé.

Station d'épuration : un équipement surveillé régulièrement

Rappel : Qu'est-ce qu'une station d'épuration et quel est son rôle ?

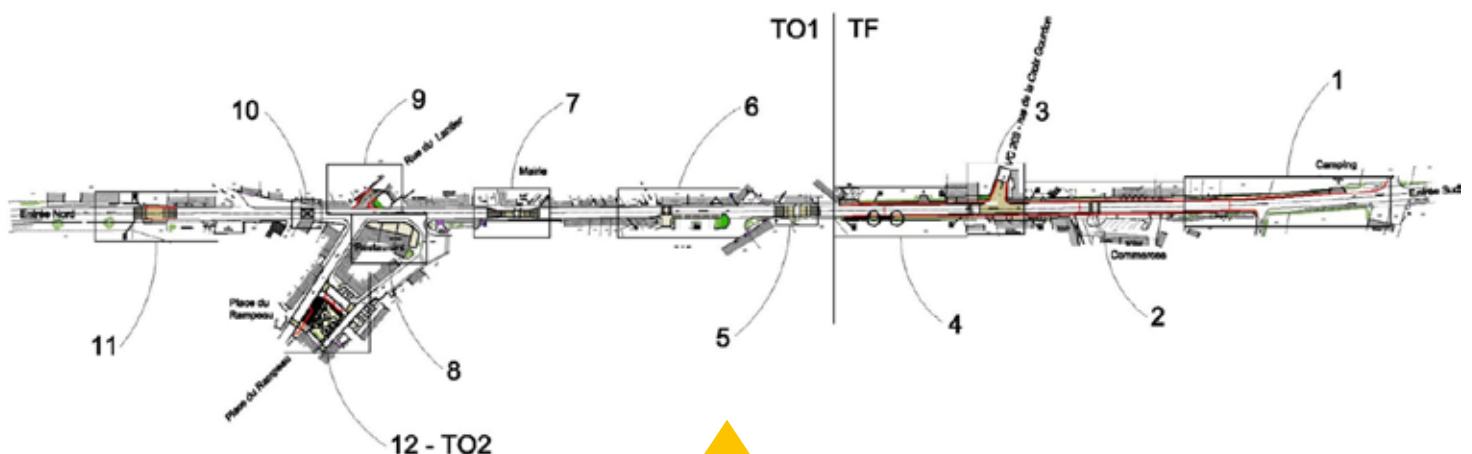
Une station d'épuration appelé STEP est une installation qui a pour fonction de traiter les eaux usées qui arrivent jusqu'à celle-ci. Toute activité humaine altère la qualité de l'eau : les eaux usées peuvent ainsi être d'origine domestiques, industrielles ou éventuellement pluviales. Après son usage, l'eau est considérée comme "polluée" et doit être traitée avant de rejoindre le milieu naturel. La station d'épuration joue dès lors un rôle essentiel. Son objectif principal : **éliminer les polluants présents dans les eaux usées**, tels que les matières en suspension, la pollution organique, l'azote, le phosphore, et dans certains cas, les microorganismes pathogènes. Ce processus permet ainsi de **préserver la qualité des ressources en eau et des écosystèmes**.

Les stations d'épuration sont contrôlées régulièrement. Les frais engagés, pour le traitement des eaux usées et l'entretien des réseaux d'égouts ainsi que la maintenance de la station, sont répercutés sur les citoyens.

Un diagnostic sur toutes les stations d'épuration des 23 communes a été commandité par la Communauté des Communes auprès d'un bureau d'étude spécialisé (ALTERO). Nous rappelons, qu'à partir de 2026, la Communauté des Communes doit prendre en charge la gestion et la maintenance de notre station. Chaque commune participe au frais de cette étude. Pour Saint Martial cela s'élève à environ 50 000€. Cette opération est subventionnée à 50% par l'agence de l'eau Adour/ Garonne

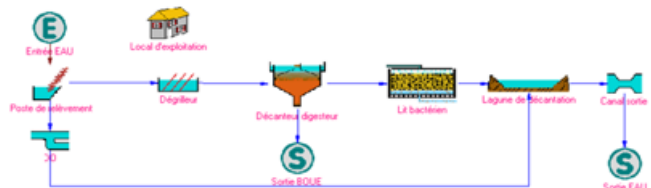
Que montre les résultats de l'audit réalisé par la communauté des communes pour St-Martial de Nabirat : Notre réseau est sujet à des infiltrations d'eaux claires parasites. Une campagne de tests à la fumée, réalisée entre 2020 et 2021, a conclu à une absence potentielle de mauvais branchements. ALTEREO suspecte des infiltrations au niveau des regards d'eaux pluviales.

Une mise à jour récente des plans du réseau d'eaux usées a été effectuée par la Mairie. Les frais



de ce récollement (*) ont été financés par cette dernière. Pour le curage de la lagune, le marché a été attribué à PAPREC AGRO pour un montant estimé à 18 000 € et également financé par votre Mairie. La maintenance ainsi que le pompage des boues s'effectuent systématiquement chaque année. Il s'agit : du pompage, des évacuations des croutes en partie supérieure du digesteur, curage du cylindre de la station de pompage, retraitement des boues (les boues sont retraitées au SICTOM à Marcillac). Le coût total pour votre Mairie est évalué entre 2500 € et 3000 €. La maintenance sur les pièces défectueuses, s'effectue au fil de l'eau. Une station d'épuration demande une surveillance constante, pour protéger la santé publique, l'assainissement des eaux usées devient une préoccupation urgente. L'eau ainsi rejetée doit respecter des normes de qualité écologique qui permettent à l'environnement d'achever naturellement le travail d'épuration. Néanmoins, le rejet des eaux usées peut avoir des conséquences négatives, voire irréversibles sur l'eau et les milieux aquatiques, notamment lorsque le fonctionnement des stations d'épuration est défaillant. C'est pour ces raisons, et bien d'autres, que la Mairie de Saint Martial surveille avec la plus grande attention sa station d'épuration. L'attention portée par votre Mairie a permis d'éviter de très lourds financements. Le vieillissement de la station devra néanmoins, dans un avenir proche, faire l'objet d'une réhabilitation suite à des mouvements démographiques.

3 SYNOPTIQUE DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT



REDONNER du « souffle » à la LAGUNE

Curage de la lagune : L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage en charge du suivi des prestations : Agence Technique Départementale : Le titulaire de l'accord cadre PAPREC AGRO.

ÉTAT DES PRESTATIONS RÉALISÉES

La prestation de curage, de déshydratation, de transport et de valorisation des boues d'épuration du système de traitement des eaux usées de Saint Martial de Nabirat s'est déroulée du lundi 28 octobre au mercredi 06 novembre 2024 conformément au protocole opératoire validé préalablement par le Service Départemental de la Police de l'Eau. Pour rappel, le déroulé des opérations a été le suivant. Lundi 28/10/2024 : Mise en place du chantier et évacuation des eaux surnageantes du bassin de lagunage vers le canal de rejet de la station d'épuration. Mardi 29/10/2024 au mercredi 06/11/2024 : Pompage et déshydratation des boues, évacuation des filtrats vers le canal de rejet de la station d'épuration. Mercredi 06/11/2024 : Repli du chantier.

GESTION DES BOUES

L'opération de pompage des boues a été réalisée depuis la berge via un camion de pompage. Les boues ont ensuite été déshydratées par une centrifugeuse après avoir été homogénéisées dans une benne étanche.

La société PAPREC AGRO a adapté la quantité de boues pompées pour respecter au mieux **l'objectif d'un curage de 50 %** des boues stockées, fixé par la collectivité, tout en restant dans l'enveloppe financière prévue pour cette opération. La quantité de boues restantes dans la lagune apparaît, visuellement, encore importante après la fin des opérations et ce principalement dans les zones dites « mortes » de la lagune (zones tranquillisées du fait d'un courant faible voir nul), identifiées comme points de pompage. Cela peut s'expliquer par : un foisonnement des boues induit par l'opération de pompage (remise en suspension des boues et mélange avec l'eau surnageante) ; Par un rassemblement des boues de l'ensemble de la lagune aux points de pompage (phénomène d'aspiration et d'accumulation) ; Par une sous-estimation du volume de boues à extraire. Cependant, l'opération a permis d'extraire plus de 80 % de boues liquides stockées dans la lagune par rapport au volume sédimenté estimé, soit plus de 40 % de matières sèches stockées, redonnant ainsi une capacité de stockage à l'ouvrage pour les années à venir.



Benne étanche d'homogénéisation des boues au premier plan et centrifugeuse pour la déshydratation des boues au second plan Centrifugeuse

GESTION DES EAUX

Le protocole opératoire transmis aux services de l'Etat prévoyait que : Les effluents traités non décantés habituellement dirigés vers la lagune pour leur décantation soient dévoyés vers le milieu naturel ; Les eaux surnageantes du bassin de lagunage (eaux séparées des boues par décantation statique) soient, préalablement aux opérations, pompées et rejetées au milieu naturel ; Les filtrats (eaux séparées des boues) soient rejetés au milieu naturel. Considérant que l'impact était faible sur l'opération, le prestataire n'a pas dévoyé



Vues sur la lagune de décantation après la fin de l'opération.

les effluents traités non décantés vers le milieu naturel, l'alimentation de la lagune a été maintenue (sans surverse au milieu récepteur). Un prélèvement des filtrats rejetés au milieu naturel a été réalisé le 30/10/2024.

En RESUMÉ

Le curage périodique de ces dépôts est essentiel pour éviter l'envasement, la perte de volume utile et la dégradation de la qualité de l'eau traitée. Curer une lagune permet de maintenir le bon fonctionnement de la station et d'éviter des problèmes d'odeurs, de corrosion ou de mauvais rendement du traitement des eaux.

(*) Récollement : La Mairie de St Martial a recensé tous les tabourets des personnes bénéficiant du raccordement au tout à l'égout.

La culture se niche-t-elle dans les boîtes à livres ?

Espace non marchand, en libre accès où l'on peut déposer ou emprunter un livre et le rapporter, ou bien le garder. La boîte à livres favorise l'échange et le partage et permet la circulation des livres dans le monde et entre les individus. Ses objectifs : développer la lecture dans des lieux insolites et aller à la rencontre des publics, accorder une seconde vie aux livres. Elles sont des espaces de partage où chacun peut déposer ou emprunter. Les livres déposés doivent être en bon état (pas de livres jaunis, de reliures abîmées, de pages manquantes, etc.), Le contenu des ouvrages doit être d'actualité. Certains livres de plus de 5 ans peuvent avoir aucun intérêt (ex : un guide de voyage, un livre de droit ou d'informatique). Les livres étant mis à la vue de tous, adultes et enfants, on ne doit pas y déposer des ouvrages réservés à un public averti. Les dépôts peuvent aussi être multiples (livres, revues, CD, DVD). Echanger des livres plutôt que de les jeter donne un sens très concret à la notion de « durabilité ». Cette boîte à livre complète le service que propose la bibliothèque aux amateurs de lecture.



Où TROUVER LA BOÎTE A LIVRES ? Juste à côté de la poste au centre commercial !



Un abri pour les animaux errants

Notre commune a renouvelé sa convention de fourrière pour les animaux errants avec la SPA. Cette convention lui confère toutefois certaines obligations.

Selon la définition du Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et la forêt, le rôle de structure en charge de la fourrière est d'assurer la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux en divagation ou saisis. Elle procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et à leur restitution quand ils sont réclamés. A défaut elle les confie à un refuge qui se chargera de leur remplacement. La Mairie devra donner une autorisation verbale ou écrite à la SPA.

Toutefois seul le gestionnaire de fourrière est habilité à décider de l'opportunité de l'admission de l'animal (sécurité du personnel, état de santé de l'animal, des moyens matériels à sa disposition) Les animaux blessés recueillis sur la voie publique seront conduits à la clinique vétérinaire partenaire de la SPA (les frais incombent au propriétaire de l'animal si ce dernier est identifié ou à la commune où l'animal a été trouvé). Les frais de fourrière seront à la charge du propriétaire. La SPA ne se déplace que lorsque l'animal est mis en sécurité. La Mairie ou un tiers intervenants doivent garder les animaux à brefs délais : ce dernier ne devant pas dépasser 72h c'est-à-dire 3 jours (hors jours fériés).

Sont considérés « chats sauvages » tout chat né dans la nature ou retourné à l'état sauvage. Leur manipulation à mains nues est donc impossible. De ce fait, ils n'entrent pas dans les missions de la fourrière. Ces derniers sont à différencier avec les chats dit en « divagation » dès lors qu'ils ne sont pas identifiés et trouvés à plus de 200 m des habitations ou encore s'ils sont identifiés et trouvés à plus de 1000 m de leur domicile ou saisi sur la voie publique. Si ce chat non identifié est sociable et possède un propriétaire, il entre dans la mission de la fourrière.

Au vu de ces recommandations, la Mairie a demandé à ses agents de construire un abri pour chiens errants. Cet abri se trouve à côté de la station d'épuration. Cet emplacement a été étudié afin d'éviter certains désagréments (abolements par exemple). Pour l'instant il n'existe pas sur la commune un abri pour chats errants. L'abri pour chiens reste néanmoins limité en nombre pour éviter que nos amis à 4 pattes s'infligent des blessures. Pour conclure, penser à poser une puce d'identification à vos chiens et mettre un collier avec un numéro de téléphone ; ils permettront de trouver rapidement leur maître. Ce dernier point évitera des dépenses inutiles à la fois au propriétaire et à la collectivité.



La Vie de la Commune

Chute d'arbres sur le domaine public : propriétaires, prenez vos précautions

Ces dernières années, nous déplorons un nombre de plus en plus important d'arbres chutant sur le domaine public routier. Si vous êtes propriétaire et que vous constatez que des arbres plantés sur vos terrains présentent un risque de tomber sur une voie, pouvant occasionner des dégâts à des biens (des véhicules notamment) et/ou blesser des personnes, alors faites les élaguer voire couper si nécessaire. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée.

► Noël occasion d'échanges et de rencontres

Ce fut le cas pour nos employés municipaux qui, réunis au foyer rural, se voyaient remerciés pour le travail accompli pendant l'année. Rencontre chaleureuse où l'on retrouve le soir tous ceux que l'on voit tous les jours dans le cadre du travail mais qui, pour un instant, échappe à la rigueur du quotidien. Merci à tous pour votre volonté, votre implication, votre sérieux qui contribuent au mieux vivre à Saint Martial. L'image de notre village est le résultat de votre travail.

C'était Noël aussi à l'école ! Les vacances arrivaient et les cris s'intensifiaient ! L'amicale laïque, que nous remercions très vivement, avait offert aux enfants un spectacle avec « Paris Londres », moment toujours réussi et apprécié. La municipalité pour compléter la journée n'avait pas oublié les chocolats et le père Noël. Ainsi chacun repartait plein d'enthousiasme, décidé à bien profiter des vacances, ayant pris peut-être de bonnes résolutions pour la rentrée.

A leur retour ils seront surpris ! D'abord l'arbre qui détériorait le sol de la cour a été coupé. Ce n'est jamais agréable de se séparer d'un souvenir mais il faut penser à la sécurité.

Un joli banc bien rouge et confortable, acheté avec la collaboration de Saint-Aubin, agrmente la cour. C'est « le Banc de l'Amitié », celui où l'on s'assoit, où on se serre, où l'on confie ses petits secrets mais quelquefois il devient celui de la discorde ! Peu importe, il existe !!

Un projet d'autres achats est en cours. L'effectif de notre RPI reste stable et la rentrée prochaine s'annonce sous de bonnes perspectives.

Remercions nos maîtres qui ne ménagent pas leurs efforts, merci aussi les bénévoles de l'aide aux devoirs qui y prennent un certain plaisir. Notre garderie toujours très accueillante est bien fournie,

Françoise veille toujours au grain. Courage, Pâques n'est pas très loin

Un règlement pour l'utilisation des panneaux d'affichage municipaux

Le Conseil Municipal a adopté un règlement relatif à l'utilisation des panneaux d'affichage municipaux de manière à déterminer officiellement qui peut ou ne peut pas les utiliser. Ce règlement concerne les panneaux en bois installés dans le bourg et dans les hameaux (il ne concerne pas les vitrines qui sont installées sur le mur du Foyer Rural qui sont à l'usage exclusif de la Municipalité).

Si la Municipalité et les Associations de St Martial de Nabirat restent les utilisateurs privilégiés de ces supports d'affichage, le règlement permet désormais aux particuliers et entreprises de la commune de les utiliser. Ainsi l'affichage sera possible en fonction de la place disponible et d'une autorisation écrite de la Mairie. Il ne devra pas dépasser une durée de 8 jours.

De nouveaux propriétaires pour le Domaine de Grézélou

Depuis la fin du mois d'octobre 2024, Romain Duval et Floriane Clares sont les propriétaires du Domaine de Grézélou. Ils

nous arrivent de Vendée (Les Sables d'Olonne) et sont parents de deux petites filles (Lana 7 ans et Eva 4 ans). Ils travaillaient dans la restauration avant d'acheter ce site qui compte une piscine et 7 gîtes tout confort

pouvant accueillir de 2 à 9 personnes. Les gîtes seront ouverts à l'année et seront disponibles pour recevoir pour quelques jours, voire une nuit, famille et amis. Nous leur souhaitons la bienvenue tout en ayant une pensée cordiale pour Anthony et Brigitte, les anciens propriétaires du domaine.



(toilettes, douche, évier...) produites par l'habitation directement sur la parcelle.

Pour connaître tous les détails, consulter le site Internet domme-villefranche-du-perigord.fr



La Communauté de Communes a fêté ses dix ans !

La communauté de communes a célébré ses dix ans d'existence, samedi 16 novembre à St-Martial-de-Nabirat, en présence de Sébastien Peytavie, député, Serge Mérillou, sénateur, Benjamin Delrieux, conseiller régional, Patricia Lafon-Gauthier, conseillère départementale, Joffrey Conte, commandant de la compagnie de gendarmerie de Sarlat-la-Canéda. Une exposition retraçant les « Dix ans d'histoire », a rappelé que la communauté de communes œuvre pour le quotidien des 8500 habitants des 23 communes du territoire, aussi bien auprès des plus jeunes au travers de la crèche, des accueils de loisirs et de l'espace jeunes, que des plus âgés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale.



Frelons asiatiques : piégeage de printemps

À l'issue des deux réunions publiques organisées en fin d'année 2024 à Bouzic et Villefranche-du-Périgord, la communauté de communes a mobilisé un réseau de 47 piégeurs volontaires à l'échelle des 23 communes du territoire. Ceux-ci s'engagent à poser les 150 pièges mis à disposition gratuitement par la communauté de communes, à changer les attractifs et à procéder au comptage des individus pour, en fin de campagne, restituer les données recueillies à la communauté de communes.

Chacun peut participer au piégeage de printemps ! APIDOR, qui regroupe les associations apicoles Rucher du Périgord et Abeille Périgordine, donne des conseils aux particuliers qui souhaiteraient participer à cette lutte préventive. Leur brochure est disponible sur notre site Internet.



Actualités Périgord Noir Renov'

Des permanences à France Services

Le service public local dédié aux conseils et à l'accompagnement à la rénovation de l'habitat vient au plus près de chez nous. C'est nouveau : des permanences sont organisées avec des conseillers spécialisés, sur rendez-vous. Quand et où ? En alternance, dans les locaux de France Services à St-Martial-de-Nabirat et de Villefranche-du-Périgord, un mardi matin par mois. Le calendrier complet sera bientôt disponible sur le site domme-villefranche-du-perigord.fr

Mettre en location un logement à l'année

Vous êtes propriétaire ? Sachez que des biens destinés à la location annuelle peuvent bénéficier d'aides à l'adaptation ou à la rénovation énergétique ainsi que de primes spécifiques pour la remise sur le marché de logements vacants.

Informations :

05.53.45.44.62 / contact@perigordnoir-renov.fr

L'Espace Jeunes : un lieu pour les 12-17 ans

L'Espace Jeunes est un lieu où se retrouvent les ados de 12 à 17 ans pour profiter, ensemble,

d'activités et de sorties. Les locaux sont situés à Daglan et peuvent accueillir jusqu'à 16 inscrits. A l'Espace Jeunes, on ne s'ennuie jamais : on s'amuse, on découvre, on échange, on participe à l'élaboration d'un programme. Sous l'œil bienveillant de l'animatrice et du directeur, on gagne en autonomie dans un cadre sécurisant.

L'Espace Jeunes est un service financé et géré par la communauté de communes Domme – Villefranche-du-Périgord. Pour donner la même chance à tous les adolescents du territoire d'en bénéficier, un système de transport est en place, avec des navettes au départ de Villefranche-du-Périgord et de Cénac-et-St-Julien.

En savoir plus :
contacter le directeur Benjamin Laporte :
06 07 26 66 31 / espacejeunes@comcomdv.fr

Ma Prime Vélo renouvelée en 2025

Percevoir une aide à l'achat d'un vélo électrique, c'est possible avec Ma Prime Vélo ! Elle s'élève à un montant de 100 euros par foyer. Pour tout savoir de cette aide et télécharger le formulaire de demande, consulter le site Internet de la communauté de communes : domme-villefranche-du-perigord.fr

Ma prime vél

Votre communauté de communes s'engage pour une mobilité durable



100 €
pour l'achat
d'un vélo
à assistance
électrique

Téléchargez
le formulaire de demande
et la convention
sur domme-villefranche-du-perigord.fr

Renvoyez-le à contact@comcomdv.fr



Ma Prime Vélo est une initiative de la communauté de communes Domme - Villefranche du Périgord.

Nos Associations

CAEL en Périgord Noir

L'association CAEL en Périgord Noir est toujours là en 2025 ! Concernant nos dernières activités, le 8 décembre 2024, vous avez eu l'occasion de vous rendre au Marché de Noël organisé par CAEL au foyer rural de Saint-Martial !

Exposants, maquillage, food truck, balades à poney... Le marché a été une réussite et sera reconduit en décembre 2025 avec des améliorations étant donné que 2024 était notre premier marché de Noël.

Le 2 mars dernier, vous avez pu retrouver le stand de CAEL devant l'atelier de la Fée Railleuse pour la Foire de l'Arbre du village et apprécier des pâtisseries sans gluten comme l'année dernière. C'est une bonne



occasion de rencontrer nos membres et d'échanger avec eux.

Le 6 juin, nous organisons une conférence sur l'intelligence artificielle, usages et limites au sein de l'entreprise. Elle aura lieu au Séchoir d'Aillac. Elle est destinée aux indépendants qui s'interrogent sur l'utilisation de l'IA à titre professionnel, comment elle peut nous faire gagner du temps au quotidien. N'hésitez pas à suivre la page Facebook CAEL en Périgord Noir, à nous appeler au 06 42 57 70 72 ou à nous envoyer un mail à caelperigordnoir@gmail.com pour plus de renseignements.

Chantemuse

Durant l'année 2024, le groupe vocal CHANTEMUSE a donné 6 représentations. Depuis septembre, nous apprenons un nouveau répertoire et de ce fait, nous n'envisageons pas de représentations avant la fin du premier semestre 2025.



La Diane Saint Martialaise

La saison de chasse 2024-2025 s'est terminée comme d'habitude le 28 février. Mais cette année, en raison de la présence excessive des sangliers en Dordogne occasionnant de nombreux dégâts aux cultures, et conformément à la demande de la fédération des chasseurs, nous sommes tenus de chasser au mois de mars.

Cette saison a été très accidentogène pour nos précieux compagnons que sont les chiens. En effet, 13 d'entre eux sont passés chez les vétérinaires de Gourdon après avoir affronté les sangliers. Fort heureusement, tous les chiens en sont ressortis sains et saufs malgré des blessures graves pour certains. La facture de plus de 2 300 € a été prise en charge par La Diane St Martialaise.



Le 14 décembre 2024 a eu lieu le repas annonçant les fêtes de fin d'année ; il a rassemblé 82 convives dans une ambiance festive. Un grand merci aux cuisiniers et autres acteurs pour ce moment fort apprécié de tous.



La Diane vous donne rendez-vous le samedi 13 décembre prochain pour renouveler cette soirée donnant un avant-gout de Noël.

Prochains rendez-vous, le vendredi 13 juin : la Diane se réunira pour son assemblée générale à 19H à la cabane de chasse et le dimanche 13 juillet à 19H elle sera derrière le BBQ et la friteuse pour vous servir les grillades du repas champêtre.



Détente & Amitié

L'association « Détente et Amitié » a le plaisir de vous communiquer le programme de ses activités pour l'année 2025.

- **23 Avril 2025** : Visite au musée du Temps qui Passe.
- **17 Juin 2025** : Repas froid à la salle des fêtes.
- **13 Juillet 2025** : Repas champêtre (En partenariat avec la Municipalité et les associations de la commune).
- **4 Septembre 2025** : Repas « moules-frites » à la salle des fêtes.
- **11 Octobre 2025** : Octobre Rose (En partenariat avec la Municipalité).
- **26 Octobre 2025** : Thé dansant à la salle des fêtes (sous réserve).
- **12 Décembre 2025** : Assemblée Générale suivie d'un repas à la salle des fêtes.

A Livre Ouvert

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 10h à 12h. Elle est à la fois un lieu de culture et de convivialité où les échanges vont bon train. Madame la Présidente et ses assistantes sont toujours disponibles et portent un soin particulier au choix des livres. Les nouveautés sont toujours là, en même temps notre bibliothèque s'est enrichie de nombreux livres pour enfants correspondant à des âges différents. Il y en a pour tous mais, déception, nous ne recevons aucun enfant ! C'est dommage.

Aucune inscription n'est nécessaire, aucune participation demandée, seulement le plaisir de participer à la découverte des livres. Alors venez nous voir, n'hésitez pas. Un salon du livre organisé le 13 avril témoigne de notre intérêt porté à la lecture.

Saint-Martial dans le Rétro

La plantation des maïs

A la suite de chaque élection municipale, une tradition ancienne de notre Périgord consiste à la plantation des maïs à nos élu(e)s, suivi d'un mai général à la Mairie. Lors de cette coutume qui remonterait au Moyen-âge, un pin était prélevé dans la forêt pour fêter l'arrivée de la belle saison, pratique détournée au fil des ans pour de multiples occasions (mariage, anniversaire, fêter un patron...) mais finissant toujours par des agapes.

Encore aujourd'hui, il s'agit d'ériger un pin ébranché gardant son bouquet à la cime et choisi pour avoir un fût bien droit. Il est ensuite décoré de drapeaux républicains, de couronnes de fleurs et surtout d'une plaque en bois peinte aux couleurs de la république indiquant « honneur à notre élu(e) ». Les plaques accrochées au tronc peuvent être diverses et représenter selon le choix de la personne honorée,

une symbolique personnelle : bonnet phrygien, champignon, canard, cible... C'est l'occasion de se retrouver après une ardente campagne électorale et surtout de festoyer généreusement ensemble. N'oublions pas que le Saint Martialais est plutôt chauvin, épris de liberté, généreux et hospitalier, un peu frondeur, mais qui ne manque ni d'humour ni de verve.

En 2020, la pandémie de COVID entraîna des mesures de confinement. Ainsi, à l'occasion des élections municipales, la plantation des maïs des élu(e)s de St Martial fût annulée afin de protéger la population des risques sanitaires.

Christian Ussel



Plaque de la 1^{re} élection de Maire de M. Pierre Coubès (1953)

Plantation du mai général (1989)



Plantation du mai de M. André Grousset, 1^{er} Adjoint (1977)



Plantation du mai de M. Roger Lagarde, Maire (1977)

